



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 93056

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la commercialisation de produits avec le statut de dispositif médical. En effet, depuis quelques mois, des médicaments grands publics à forte notoriété font l'objet d'un transfert vers des produits sous marque ombrelle avec le statut de dispositif médical. On assiste ainsi à une banalisation de la commercialisation et de la consommation de produits avec un statut non sécurisé (mais avec une TVA à 20 %) qui peuvent passer aux yeux des patients pour des médicaments. Elle lui demande si elle envisage de mettre en place rapidement une réglementation plus stricte sur les dispositifs médicaux pour protéger les patients contre les risques de confusion.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93056

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1084

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)